



Programme des Nations Unies pour l'environnement

FORUM : PNUE

QUESTION : Protéger les minorités face au réchauffement climatique

SOU MIS PAR : Israël

L'Assemblée Générale,

*Réaffirmant* que le Programme des Nations Unies pour l'Environnement est un programme onusien qui apporte des solutions à l'intégration de la lutte contre le réchauffement climatique,

*Constatant* avec préoccupation l'augmentation des catastrophes naturelles depuis plusieurs années,

*Sachant* qu'au cours de ces 50 dernières années (soit entre 1970 et 2019) le taux de catastrophes naturelles dans le monde a été multiplié par 5,

*Rappelant* que l'Asie (Chine, Philippines, Indonésie, ...) ainsi que le continent Africain sont particulièrement touchés par ces phénomènes extrêmes (sécheresses, incendies, inondations, ...) selon l'organisation Minority Rights Group,

*Notant* avec regret les derniers chiffres alarmants du dernier rapport du GIEC (estiment une augmentation des températures allant jusqu'à 5,7°C),

*Félicitant* les mesures prises par l'ONU, notamment lors des accords de Paris, qui fixe, sur le long terme, une augmentation de la hausse des températures à 1.5°C par rapport aux niveaux préindustriels,

*Accueillant* avec satisfaction les mesures prises lors de la COP 26 à Glasgow qui encouragent la transition vers des énergies renouvelables pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050,

*Déplorant* que les minorités sont les plus impactées face au changement climatique,

*Rappelant* que les minorités sont définies comme étant un groupe non dominant rassemblé autour d'une identité nationale, ethnique, culturelle, religieuse ou linguistique forte, différente de la population dominante,

*Observant* que ces populations vivent, le plus souvent, dans des zones géographiques particulièrement exposées aux conséquences du changement climatique (élévation du niveau des eaux, inondations, sécheresses, incendies, ...),

*Constatant* avec inquiétude l'augmentation grandissante de ces catastrophes naturelles et donc la vulnérabilité des minorités face à celui-ci,

*Considérant* que l'Organisation des Nations Unies a un rôle majeur à jouer en ce qui concerne la protection des minorités et ainsi que celle de l'environnement,

1. *Encourage* donc les pays membres de l'ONU à trouver au plus vite un accord pour permettre de résoudre cette situation déplorable,
2. *Invite* les états à respecter les mesures prises, notamment lors des accords de Paris et lors de la COP 26 à Glasgow, qui visent à limiter le réchauffement climatique (et donc ainsi limiter ses conséquences),
3. *Demande* la création d'un programme consistant à identifier les minorités de chaque pays menacé par les effets du changement climatique (élévation du niveau des eaux, inondations, sécheresses, incendies, ...),
4. *Appelle* à la définition d'un cadre légale spécial pour les minorités en leurs créant un statut unique de réfugié climatique leur permettant ainsi de faciliter leurs déplacements ainsi que leur intégration dans leur pays d'accueil,
5. *Propose* la création, par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, d'un fonds monétaire de solidarité permettant ainsi d'aider les minorités les plus touchées face aux conséquences du réchauffement climatique dans les pays concernés.